

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2007
(convocation du 15 octobre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 10 h 15)
M. FAVROUL J. Pierre à M. SOUBIRAN Claude (à cpter de 10 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
M. BANNEL Jean Didier à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEL Lucien à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle

M. DELAUX Stéphan à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. JOUVE Serge à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. PUJO Colette
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à M. PETIT Alain (à cpter de 10 h 00)
Mme WALRYCK Anne à Mme VIGNE Elisabeth (jusqu'à 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

Etudes de faisabilité pour la réutilisation d'emprises ou de plateforme ferroviaires appartenant à RFF, pour la circulation de tramways de l'agglomération bordelaise vers les communes de Bruges, Blanquefort et Parempuyre - Convention de financement avec la Région Aquitaine - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération en date du 27 avril 2007 n°2007/03 02, vous avez validé le dossier de consultation pour le lancement de l'étude de faisabilité d'installation d'une ligne de tramway, entre la gare Saint-Louis à Bordeaux et les communes de Blanquefort et Parempuyre et autorisé le Président à signer le marché à intervenir.

Cette étude, vient en complément de l'étude concernant le système de transport de l'ouest de l'agglomération bordelaise (STOAB) réalisée par la Région Aquitaine, en partenariat avec la Communauté urbaine de Bordeaux, le Conseil Général, l'Etat et la communauté européenne, RFF et la SNCF. Elle précisera les conditions d'installation, dans les emprises ferroviaires, ou en limite de celles-ci, en parallèle à la voie unique actuellement existante, d'une nouvelle voie pour un tramway dans un premier temps, puis un tram-train dans un deuxième temps.

Le bureau d'études SYSTRA a été retenu après mise en concurrence dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Le coût total de l'étude est arrêté à 128 736,00 € ht, majoré du montant de la TVA à 19,6% soit 154 061,54 € TTC.

Le délai d'exécution de l'ensemble de l'étude est de 5 mois, sachant que le délai de chacune des 5 phases est fixé à 1 mois.

La Communauté urbaine de Bordeaux est maître d'ouvrage de cette étude.

Le projet de Tram-train du Médoc étant inscrit au Contrat de plan Etat, Région Aquitaine 2007 – 2013, le Conseil Régional a accepté de contribuer à la prise en charge financière de cette étude à hauteur des 2/7^{ème} du montant total.

La répartition financière s'établit comme suit :

- Communauté urbaine de Bordeaux	92 689,92 € ht	soit 72%
- Région Aquitaine	36 046,08 € ht	soit 28%

Le Département également sollicité n'a pas encore fait connaître sa réponse.

Il vous est donc proposé un projet de convention entre la Région Aquitaine et la Communauté urbaine visant à préciser les obligations réciproques de chacune des parties relatives aux modalités techniques et financières de l'exécution de cette étude de faisabilité.

Un comité de pilotage sera créé pour le suivi et la validation de cette étude.

Il sera composé d'élus et/ou de représentants de la CUB, du Conseil Régional, du Conseil Général et de chacune des communes traversées par le projet, ainsi que des représentants des services de l'Etat, de RFF, et de la SNCF.

Il sera présidé par le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux ou son représentant.

Dans ces conditions et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer le projet de convention ci-annexé, visant à définir les obligations réciproques entre la Région Aquitaine et la Communauté urbaine de Bordeaux dans le cadre de l'étude de faisabilité d'une solution tramway en voie unique en parallèle au réseau ferroviaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 NOVEMBRE 2007**

PUBLIÉ LE : 7 NOVEMBRE 2007

M. ALAIN CAZABONNE